



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique à l'égard des handicapés

Question écrite n° 91058

Texte de la question

M. Jean Launay attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la question de l'accompagnement de l'autisme en France. D'après la Haute autorité de santé, 1 personne sur 150 est autiste, ce qui représente au minimum 430 000 personnes, et 6 000 à 8 000 nouveaux cas par an. Or cette maladie génétique est mal connue et mériterait de bénéficier d'une plus forte mobilisation des médias, de l'opinion publique, de tous les services de l'État (éducation, santé publique, politiques sociales...) ainsi que des professionnels de santé. Depuis vingt ans, Autisme France oeuvre avec les familles pour la reconnaissance de l'autisme comme handicap spécifique ; c'est la méconnaissance de l'autisme et la confusion entretenue avec d'autres handicaps qui empêchent que soient appliquées les stratégies éducatives spécifiques susceptibles de réduire les difficultés cognitives et comportementales des personnes autistes et de favoriser leur épanouissement en milieu ordinaire avec une véritable perspective de vie. La France accuse un grand retard selon les associations. L'autisme est un problème de santé publique ; il est donc urgent d'améliorer son dépistage précoce, de développer l'accompagnement des enfants autistes et de favoriser leur intégration et leur maintien en milieu scolaire ordinaire. C'est pourquoi il lui demande s'il est envisagé de désigner l'autisme comme grande cause nationale pour 2011 pour poursuivre ce travail de sensibilisation.

Texte de la réponse

Le choix du thème de « grande cause nationale » ou de « campagne d'intérêt général » ressort de la décision du Premier ministre. Pour l'année 2011, le Premier ministre a attribué, mardi 23 novembre 2010, le label de « grande cause nationale » au collectif d'associations « Pas de solitude dans une France fraternelle », constitué autour de la société de Saint-Vincent-de-Paul. Ce label permettra aux organismes à but non lucratif oeuvrant dans ce domaine et souhaitant organiser des campagnes faisant appel à la générosité publique d'obtenir des diffusions gratuites sur les radios et les télévisions publiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Launay](#)

Circonscription : Lot (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91058

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11347

Réponse publiée le : 11 janvier 2011, page 335